

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE MORMAL**

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>		
<u>En Exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
69	52	58
<u>DATE DE LA CONVOCATION</u> 19/09/2024		
<u>DATE D'AFFICHAGE</u> 08 OCT. 2024		
<u>DEPOT EN PREFECTURE</u> 08 OCT. 2024		
TARIFS DES ALSH ET DES SEJOURS		

SEANCE DU 2 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 2 octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du Pays de Mormal s'est réuni en session ordinaire, à la fabrique de Mormal à Wargnies le Grand, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Mazingue.

Etaient présent(e)s : M.Philippe EUSTACHE, Mme Brigitte ADAM, Mme Chantal SCHWARTZ, Mme Danièle DRUESNES, M.Philippe SARRAUTE, M.André DUCARNE*, M.Bertrand FLAMENT, M.Jean-Marie COUSIN, Mme Pierrette GUIOST, Mme Hélène DUMORTIER, Mme Marie-Pierre SORIAUX, M.Gautier MEAUSOONE*, M.Denis LEFEBVRE, M.Benoit GUIOST, M.Alain GERARD, M.Nicolas RUTER, M.Yves LIENARD, M.Anthony VIENNE, M.Yohann LECERF, M.Stéphane LATOUCHE, Mme Catherine HENNEBERT, M.François ERLEM, Mme Françoise DUPUIITS, M.Francis DUPIRE*, Mme Nathalie MONIER, Mme Marie-Sophie LESNE, M.Frédéric DEVILLERS, Mme Martine LECLERCQ, M.Freddy DOLPHIN, M.Jean-Claude BONNIN, M.Alain MICHAUX, M.Jean-Noël BRICHANT, M.Dominique QUINZIN, M.Frédéric ROMAIN, M.François RONCHIN, M.Jean-Louis BAUDEZ, Mme Valérie COCHEZ, M.Jean-Pierre MAZINGUE, Mme Roxane GHYS, M.François LERNOULD, M.David BEAUMONT, M.Jean-Baptiste GUIOT, M.Jean-Pierre NOEL, M.Pascal BLAIRON, M.Claude BLOMME, M.Patrick PIANA*, M.Thierry SOSZYNSKI, Mme Magali SAUCEZ*, M.Elio PELINI, Mme Zahra GHEZZOU, M.André FREHAUT, M.Didier ROGEAU

Etaient excusé(es) : M.Guillaume LESOURD, M.Dominique FONTAINE, Mme Delphine PERTUZON, Mme Nathalie VINCENT, Mme Alexandra LERCH, Mme Sabine KOLASA, M.Frédéric CARRE, M.Luc BERTAUX, M.Jean-Philippe MICHEL, M.Amar GOUGA, Mme Catherine MOREL,

Etaient excusé(e)s et remplacé(e)s : M.Henry-Louis BOURGOIS, M.Georges BROXER, M.Vincent DUSSART, Mme Anita LEFEVRE, Eric HIROUX, Mme Chantal JACMAIN,

Etaient excusé(e)s avant donné procuration : Mme Francine CAUCHETEUX, M.René QUINZIN, M.Christophe LEGROUX, Mme Carine FREHAUT, Mme Marie DUBOIS, M.Olivier YZANIC,

*M.Gautier Meausoone a pris part au vote à partir de la délibération 80-2024,

*M.Francis Dupire a pris part au vote à partir de la délibération 81-2024,

*Messieurs André Ducarne et Patrick Piana sont partis après le vote de la délibération 89-2024,

*Mme Magali Saucez est partie après le vote de la délibération 90-2024.

Objet : TARIFS DES ALSH ET DES SEJOURS

Mes chers collègues,

Il est exposé au conseil communautaire ce qui suit :

Suivant la délibération du 11 septembre 2014, l'assemblée communautaire a déclaré d'intérêt communautaire « l'organisation de séjours et de stages d'activités culturelles en faveur des jeunes et adolescents (8 à 17 ans) dans le cadre d'un contrat partenarial avec les services de la Caisse d'Allocations Familiales du Nord et de la Mutualité Sociale Agricole » et « l'accueil de loisirs (vacances d'été et petites vacances) hors périscolaire et permanent ».

Considérant que les grilles tarifaires des accueils de loisirs et des séjours n'ont pas été modifiées depuis la dernière délibération sur les tarifs des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et des Séjours datant de 2018.

Considérant la nécessité de valoriser les tarifs actuels et de les adapter à la réalité sociologique des familles.

Conformément à l'avis du comité consultatif du 25 avril 2024, il est proposé à l'Assemblée de fixer comme suit les tarifs.

Les tarifs des séjours applicables au 1^{er} novembre 2024 :

QUOTIENTS FAMILIAUX	TARIFS SEJOUR HIVER	TARIFS SEJOUR ETE
0 à 400	60.00 €	65.00 €
401 à 700	83.00 €	90.00 €
701 à 1000	225.00 €	280.00 €
1001 à 1200	240.00 €	290.00 €
1201 à 1500	370.00 €	460.00 €
1501 à 2000	400.00 €	490.00 €
2001 et +	420.00 €	510.00 €

Les tarifs des Accueils de Loisirs Sans Hébergement applicables au 1^{er} novembre 2024 :

QUOTIENTS FAMILIAUX	Cout Horaire	Cout Journalier	Cout de la restauration	Cout de la semaine à 5 jours
0 à 369	0.25 €	2.00 €	0.80 €	14.00 €
370 à 499	0.45 €	3.60 €	1.10 €	23.50 €
500 à 700	0.50 €	4.00 €	2.30 €	31.50 €
701 à 900	0.55 €	4.40 €	2.50 €	34.50 €
901 à 1200	0.68 €	5.44 €	3.00 €	42.20 €
1201 à 1500	0.75 €	6.00 €	3.00 €	45.00 €
1501 à 1800	0.90 €	7.20 €	3.00 €	51.00 €
1801 à 2000	0.95 €	7.60 €	3.00 €	53.00 €
2001 et +	1.00 €	8.00 €	3.00 €	55.00 €

Pour mémoire les Tarifs séjours en 2017

QUOTIENTS FAMILIAUX	TARIFS SEJOUR HIVER	TARIFS SEJOUR ETE
1 à 700	98.00 €	108.00 €
701 à 1200	238.00 €	292.00 €
1201 et +	368.00 €	448.00 €

Pour mémoire les tarifs Accueil de loisirs sans hébergement en 2024

QUOTIENTS FAMILIAUX	Cout Horaire	Cout Journalier	Cout de la restauration	Cout de la semaine à 5 jours
0 à 369	. 0.25 €	2.00 €	0.80 €	14.00 €
370 à 499	0.45 €	3.60 €	1.10 €	23.50 €
500 à 700	0.50 €	4.00 €	2.30 €	31.50 €
701 à 1050	0.54 €	4.32 €	2.40 €	33.60 €
1051 à 1400	0.725 €	5.80 €	2.40 €	41.00 €
1401 et +	0.825 €	6.60 €	2.40 €	45.00 €

AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire par,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
58		

Décide:

- D'adopter les nouveaux tarifs ci-dessus.

Fait et délibéré le 2 octobre 2024

Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le : **08 OCT. 2024**
- De la publication le **08 OCT. 2024**

Le président
Jean-Pierre MAZINGUE

le secrétaire
François ERIEM



Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le



ID : 059-200043321-20241002-86_2024DEL-DE